

SALVADORENJEU

La situation des droits de la personne au Salvador demeure préoccupante en raison de l'incapacité apparente des institutions publiques à prévenir les violations ou à redresser la situation, que ce soit en faisant appel à leurs propres agents ou à des particuliers. Le degré élevé d'insécurité dans lequel vivent les citoyens est attribuable aux problèmes sociaux et économiques persistants et au grand nombre d'actes criminels commis dans ce pays.

CONTEXTE

Les accords de paix au Salvador ont été en grande partie mis en oeuvre, même si certains éléments importants ne l'ont pas encore été. Le gouvernement a exprimé son engagement officiel à l'égard des droits de la personne, des principes démocratiques et du développement social. La capacité du gouvernement de réagir aux violations des droits de la personne ne s'est toutefois pas améliorée cette année et reste limitée. La constitutionnalité de la loi d'urgence de mars dernier qui vise à lutter contre la délinquance et la criminalité rampantes a été contestée; la loi reste cependant en vigueur une situation que nous jugeons préoccupante.

Bien que la police nationale civile (PNC) ait en partie réussi à combattre la criminalité organisée et la délinquance, elle n'a pas réussi à relever le défi d'une situation de plus en plus anarchique. Ses limites et ses faiblesses ont donné lieu à la crainte grandissante, exprimée dans le rapport du Secrétaire général des Nations unies d'août 1996, que la PNC ne prenne peu à peu les habitudes autoritaires caractéristiques de ses prédécesseurs. Le bureau de l'ombudsman des droits de la personne rapporte que la PNC est l'organe qui fait l'objet du plus grand nombre de plaintes pour violations, principalement le recours excessif à la force, le mauvais traitement des personnes détenues, les mesures d'intimidation et les perquisitions illégales.

Le processus de modernisation du système judiciaire et d'élimination des juges corrompus ou incompetents se poursuit; il a été étendu aux juges de paix, mais le rythme du changement semble avoir ralenti ces derniers mois. Le système judiciaire est incapable de faire face à la demande et est par conséquent, selon le rapport de l'ombudsman, la deuxième source la plus importante d'allégations de violations. La réforme électorale n'ayant pas avancé, les problèmes qui se sont posés lors des élections de 1994 risquent de se poser à nouveau lors des élections législatives et municipales de mars 1997.

L'ombudsman des droits de la personne a continué de jouer un rôle important de défenseur indépendant des droits de la personne, malgré le sous-financement chronique accordé par l'État à cette institution dont l'efficacité a été de ce fait limitée. Selon des sondages, les Salvadoriens estiment que c'est l'institution publique la plus crédible. Il convient de signaler la signature, par le ministre de la Sécurité publique et l'ombudsman des droits de la personne, d'un accord établissant les procédures destinées à prévenir tout nouveau recours excessif à la force, comme celui dont a fait preuve la PNC, notamment l'escouade anti-émeutes, à la fin de 1995.